

Grande
Dixence

72^e rapport
EXERCICE
2022

GRANDE DIXENCE

72^E RAPPORT
EXERCICE 2022

8

Administration
de Grande Dixence SA
au 31 décembre 2022



Bilan

30





TABLE DES MATIÈRES

- 7** Actionnaires
- 8** Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2022
- 10** Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2022
- 22** Volume des apports journaliers dans le lac des Dix
- 23** Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence
- 26** Commentaires sur les comptes annuels
- 30** Bilan
- 32** Compte de résultat
- 33** Tableau de financement
- 34** Variation des capitaux propres
- 35** Proposition de répartition du bénéfice
- 36** Annexe aux comptes
- 49** Rapport de l'Organe de révision
- 52** Propositions à l'Assemblée générale

Ce rapport est agrémenté de photographies en relation avec les travaux extraordinaires réalisés sur la chute lac des Dix – Rhône.



ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT:

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60 % du capital-actions)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (33,33%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (33,34%) et Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (33,33%).

AXPO POWER AG, BADEN

(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons et/ou services électriques cantonaux de Zurich (36,75%), Argovie (28%), Saint-Gall et Appenzell (12,5%), Thurgovie (12,25%), Schaffhouse (7,88%), Glaris (1,75%) et Zoug (0,87%).

BKW ENERGIE AG, BERNE

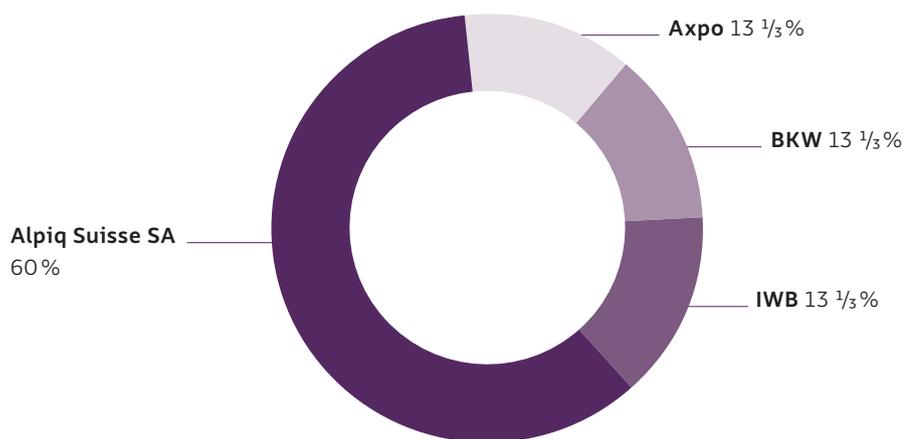
(13 1/3 % du capital-actions)

Le capital-actions de BKW Energie AG est détenu par le canton de Berne (52,5%), par le Groupe E SA (10%). La part flottante des actions représente 37,5%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 1/3 % du capital-actions)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le canton de Bâle-Ville.



- ◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau et nouvelles énergies renouvelables).
- ◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays et constitue, notamment avec les trois groupes de la centrale de Bieudron, un atout majeur en termes de puissance. Rapidement mobilisable, sa puissance de 1 200 MW fait aisément face aux indisponibilités

fortuites d'autres grandes centrales suisses, qu'elles soient nucléaires ou hydrauliques.

- ◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2022

| CONSEIL D'ADMINISTRATION | | | Entrée en fonction | Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice |
|---------------------------------|--|--|--------------------------|---|
| * WIDER Michael | Président, Vice-directeur général Alpiq Holding SA, Head Switzerland, Guin | | 2007 | 2024 |
| * ESCHLE Martin | Vice-président, Membre de la direction de IWB Industrielle Werke Basel, Zurich | | 2018 | 2023 |
| BARONI Luca | Chief Financial Officer Alpiq AG, Bremgarten (AG) | | 2021 | 2024 |
| BOURGEOIS Jacques | Conseiller national, Membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, Avry-sur-Matran | | 2013 | 2024 |
| BRUTSCHIN Christoph | Ancien Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville, Bâle | | 2009 | 2023 |
| BÜHLER Guy | Head Hydrogen + Gas power plants Axpo Solutions AG, Belmont-sur-Lausanne | | 2018 | 2023 |
| * DIETRICH Markus | Chef Centrales hydrauliques BKW Energie AG, Niederbuchsiten | | 2021 | 2023 |
| GUESRY Pierre | Head of Optimisation & Trading West Europe Alpiq AG, La Tour-de-Peilz | | 2014 | 2024 |
| HÄNGGI Philipp | Chef du secteur d'activité Production BKW Energie AG, Zofingen | | 2020 | 2024 |
| * HUWYLER Jörg | Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen | | 2018 | 2023 |
| * MICHELLOD Paul | Senior strategist Generation Switzerland Alpiq AG, Leytron | | 2021 | 2024 |
| * MURISIER Amédée | Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Belp | | 2017 | 2024 |
| PLASCHY Michaël | Head Nuclear Power Generation Alpiq AG, Ollon (VD) | | 2018 | 2024 |
| * ROUGE Nicolas | Gestionnaire d'actifs – Concessions Alpiq AG, Carouge | | 2013 | 2024 |
| SALVADORI Mauro | Head Public Affairs Alpiq AG, Colombier (VD) | | 2016 | 2024 |

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

BINER-HAUSER Romy

Présidente de la Commune de Zermatt, Zermatt

LOGEAN Grégory

Président de la Commune d'Hérémence, Euseigne

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

BÜRGIN Christoph (jusqu'au 3 mai)

Ancien président de la Commune de Zermatt, Zermatt

FISCHER Joël (dès le 3 mai)

Président de la Commune de Stalden, Stalden

MÉTRAILLER Damien

Ancien président de la Commune d'Evolène, Vollèges

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Eric, Sion

ORGANE DE RÉVISION

ERNST & YOUNG SA, Lausanne

Selon art. 727 et ss CO

DIRECTEUR

KRONIG Amédée, Zermatt

GESTION DES ACTIFS

Alpiq Suisse SA, Lausanne



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2022

1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'assemblée générale du 3 mai 2022, les mandats d'administrateur de MM. Michael Wider, Jacques Bourgeois, Luca Baroni, Pierre Guesry, Philipp Hänggi, Paul Michellod, Amédée Murisier, Michaël Plaschy, Nicolas Rouge et Mauro Salvadori sont arrivés à échéance. A cette occasion, tous les mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans.

A la même date, M. Christoph Bürgin, Délégué des Communes concédantes au Conseil d'administration de Grande Dixence SA, a pris part à sa dernière séance. Depuis 2013, M. Bürgin représentait les Communes concédantes du M Mattertal. Durant son mandat, M. Bürgin a assuré une liaison continue entre les douze Autorités communales du Haut-Valais et Grande Dixence SA et a pleinement contribué à la signature en 2021 de l'Avenant à la Convention Cleuson-Dixence de 1987 concernant la mise en service de l'aménagement de Cleuson-Dixence. Grande Dixence SA a eu le privilège de bénéficier de ses précieux conseils. Nous l'en remercions vivement.

Pour lui succéder, les Communes concédantes de Grande Dixence SA du Haut-Valais ont désigné M. Joël Fischer, Président de la Commune de Stalden.

GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

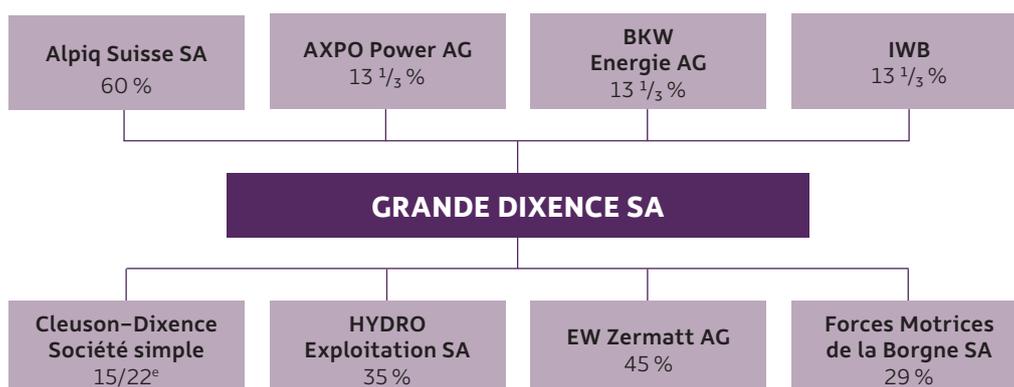
Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

CONTEXTE GENERAL

Le déclenchement en février 2022 de la guerre en Ukraine a provoqué une flambée des prix du

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





GRANDE DIXENCE SA : FAITS MARQUANTS 2022

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2022 sont les suivants:

- ◆ des apports en eau exceptionnels grâce à des conditions hydrologiques extraordinaires enregistrées durant l'été 2022 ;
- ◆ 100% des eaux stockées dans le barrage de la Grande Dixence ont été turbinées à l'usine de Bieudron (Cleuson-Dixence), en raison de la mise hors exploitation en juin 2016 de la chute du Barrage de la Grande Dixence jusqu'au niveau du Rhône, respectivement des usines de production de Fionnay et de Nendaz ;
- ◆ le bon fonctionnement de ses installations de turbinage (usine de Bieudron de Cleuson-Dixence) ;
- ◆ le bon fonctionnement du réseau des adductions et des installations de pompage ;
- ◆ le bon déroulement des travaux de renouvellement de la conduite forcée de Péroua – Condémines et de sa remise en eau à la fin de l'été ;
- ◆ le bon déroulement des travaux de maintenance extraordinaire sur l'ensemble de la chute, du barrage de la Grande Dixence jusqu'au niveau du Rhône (ce qui a permis la remise en service de 4 chutes sur 6 le 13 janvier 2023).

gaz naturel. Cette crise énergétique a entraîné toutes les commodités dans son sillage. En France, l'opérateur national a dû réaliser des opérations de maintenance de grande envergure sur son parc nucléaire, avec pour conséquence la baisse de la production nucléaire. Ces deux événements marquants ont provoqué, en 2022, une volatilité extrême des prix de marché.

La Suisse a connu un été exceptionnellement chaud et sec. Cet été caniculaire a été profitable à l'hydraulicité des bassins versants glaciaires, tels que ceux de Grande Dixence, tandis que les bassins versants de moyenne altitude ont spécialement souffert de la sécheresse.

Au début de l'année 2022, le volume stocké dans les lacs d'accumulation correspondait à un niveau de remplissage de 50% seulement. La hausse continue des prix de l'énergie électrique ainsi que le risque annoncé de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022/2023 ont incité les producteurs à créer des réserves d'eau. Ce plan a pu être mis en œuvre grâce aux températures particulièrement douces du dernier trimestre 2022.

Au niveau politique, le risque de blackout (déjà connu) et celui de pénurie durant l'hiver 2022/2023 (nouveau) ont été pris très au sérieux. Outre

l'instauration de mesures préventives (économies d'énergie et réserve stratégique), la Confédération a notamment établi une réserve hydroélectrique saisonnière de 400 GWh complétée par des centrales de réserve pouvant fonctionner au gaz ou avec d'autres agents énergétiques.

Le 22 septembre 2022 ont débuté au Conseil des Etats les discussions portant sur l'acte modificateur unique «Mantelerlass» (révision combinée de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité). Le but consiste à favoriser la production d'électricité renouvelable, en particulier la force hydraulique.

Les mesures de soutien prévues dans l'initiative parlementaire 19.443 dite «Girod» ont été maintenues. Le choix entre l'aide à l'investissement

et la prime de marché flottante a été ajoutée pour l'ensemble des projets renouvelables. De plus, les quinze projets issus de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» ont été intégrés au texte de loi, ce qui leur confère un caractère obligatoire. Le traitement du dossier au sein de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Energie (CEATE) du Conseil national a débuté en octobre 2022. Les délibérations au Conseil national sont portées à l'agenda de la session du printemps 2023.

Le 30 septembre 2022, dans le cadre des délibérations sur le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers, le Conseil National et le Conseil des États ont décidé de lancer une offensive solaire et de rehaussement du barrage du Grimsel. A cet effet, ils ont adopté un projet de loi urgent visant la réalisation à court terme d'installations photovoltaïques de grandes envergures, aptes à produire de l'énergie électrique, spécialement en hiver. Le texte de loi est entré en force le 1^{er} octobre 2022 et est limité au 31 décembre 2025.

EXPLOITATION

Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations, au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions. Année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives, que cela soit, en hiver, afin de protéger les installations de dégâts dus aux avalanches ou, en été, à des engravements liés à des charriages de sédiments toujours plus importants en termes de volume.

En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages

sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les pylônes des lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA.

La saison hydrologique couvre la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022. Les mesures sont fournies par les stations de GD sises dans le Mattertal et dans le Val d'Hérens.

La saison hivernale 2021/2022 se distingue par sa sécheresse. Elle a enregistré des températures et des précipitations inférieures à la moyenne. Par conséquent, au sortir de l'hiver, on pouvait constater un enneigement nettement inférieur à la moyenne sur la totalité des bassins versants de GD.

La période estivale a connu une situation exceptionnelle. De faibles pluies entrecoupées d'orages très localisés ont donné des précipitations inférieures à la moyenne. Un ensoleillement extraordinaire et des températures de 2 °C supérieures à la moyenne ont entraîné une fonte glaciaire particulièrement importante dans la zone des adductions de GD. De juin à août, à Sion, 48 jours ont été qualifiés de caniculaires par les experts.

A noter que l'été caniculaire de 2022 a porté l'isotherme du zéro degré au-dessus de la Suisse à une altitude record de 5184 m.s.m. atteinte le 25 juillet 2022.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 604,5 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le lac des Dix, dont 354,8 millions de m³, soit 58%, par pompage. Il s'agit du deuxième meilleur résultat, le record absolu des apports estivaux ayant été enregistré en 2003 avec 611 millions de m³.

A noter que le 4 juillet 2022 a été la journée la plus abondante en termes d'apports. De 00h.01 à



24h.00, un volume de 6,058 millions de m³ d'eau (ce qui correspond à près de 26 GWh de production) a été mesuré à la station limnigraphique de Cheilon. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de 70,11 m³/s.

La production 2022 de GD s'élève à 2142 GWh (dont 853 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 80% de la moyenne des dix dernières années.

Pour mémoire, en 2003, la production de GD avait atteint un record avec 2877 GWh.

Durant l'année 2022, les actionnaires ont fourni 460 GWh d'énergie de pompage.

Par ailleurs, durant la période sous revue, 250 GWh ont été produits à la centrale de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière, soit celles de la Dixence, de Chennaz et de la Printze.

Enfin, la production totale de l'usine de Bieudron s'est élevée à 2392 GWh (y compris les eaux concédées à Alpiq).

En juillet 2016, GD a suspendu l'exploitation de la chute de l'aménagement, entre le barrage des

Dix et la plaine du Rhône, des contrôles effectués sur la conduite forcée de Péroua – Condémines ont révélé des indications non-conformes au niveau de certaines soudures.

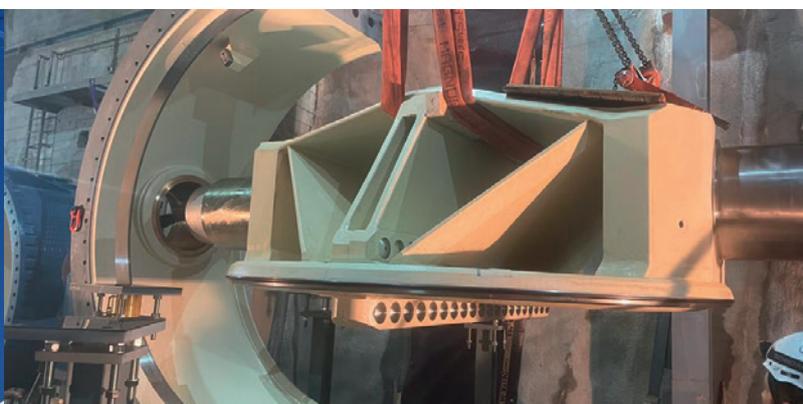
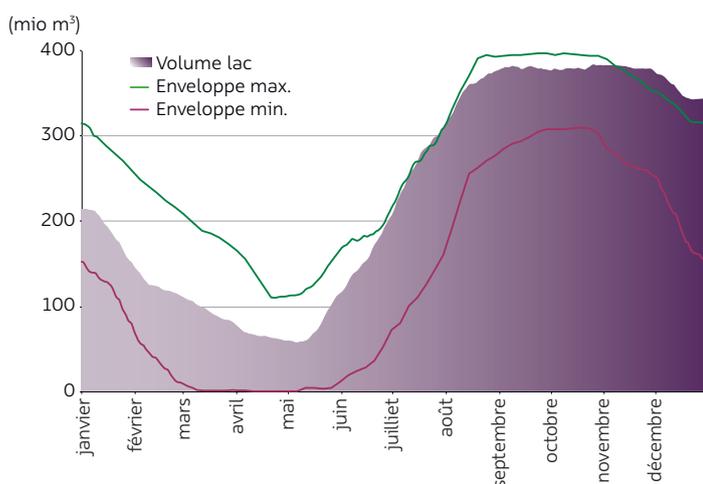
Cette période a été mise à profit afin de réaliser deux projets de grande envergure, la réhabilitation de la chute lac des Dix – Rhône (R10R) et la rénovation de la conduite forcée de Péroua – Condémines (RENO CF).

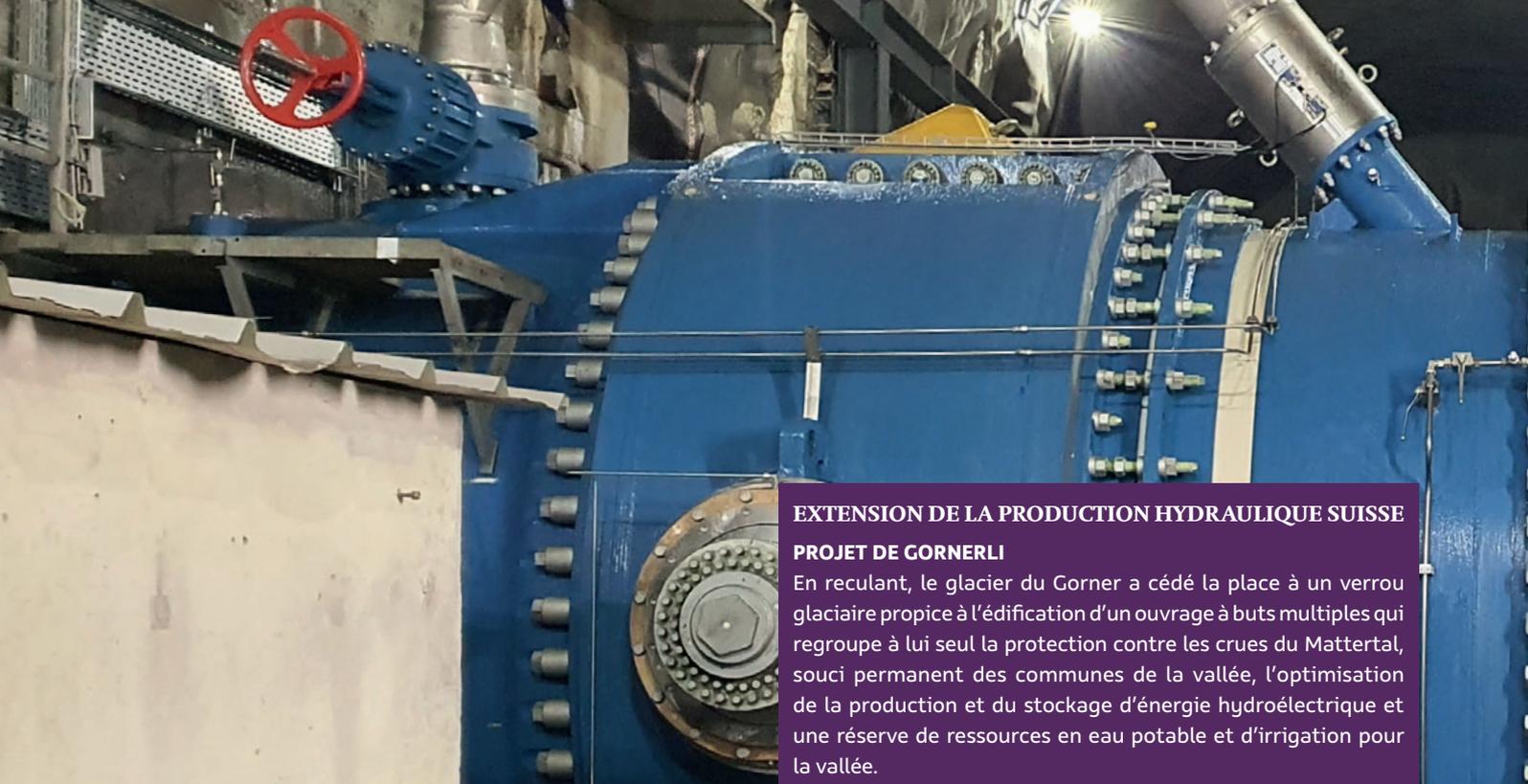
Le projet global R10R, composé de plus de 100 sous-projets, porte sur la réhabilitation d'organes essentiels et d'installations importantes, compris entre le lac des Dix et le canal de fuite de l'usine de production de Nendaz, au niveau du Rhône. Il s'agit dans les grandes lignes:

- de travaux de réfection de protection anticorrosion des blindages des conduites au barrage GD, à la cheminée d'équilibre de Louvie, à divers points bas de la galerie Fionnay – Péroua, à la cheminée d'équilibre de Péroua et au puits blindé en amont de l'usine de production de Nendaz;
- de travaux d'assainissement de la vanne de départ de la galerie Barrage GD – Fionnay à Blava, de la vanne de fond du bassin de compensation à Fionnay et de la vanne de départ de la galerie Fionnay – Péroua à Fionnay;
- du renouvellement de la vanne de tête et de sécurité à Louvie (Fionnay);
- de travaux d'assainissement des vannes sphériques des groupes des usines de production de Fionnay et de Nendaz;
- de la pose d'une liaison en fibre optique entre le Barrage GD et l'usine de production de Fionnay;
- du renouvellement des postes THT 220 kV à Fionnay et à Nendaz (par Swissgrid).

En 2022, les travaux se sont poursuivis intensément sur toute la chute, depuis le barrage de la Grande Dixence jusqu'au niveau du Rhône. L'objectif visait une remise en eau de 4 chutes

ÉVOLUTION DURANT L'ANNÉE 2022 DU LAC DES DIX





(sur 6) pour le 31 décembre 2022. Il a été atteint le 13 janvier 2023.

Le projet RENO CF consiste à démonter la conduite forcée aérienne d'origine de Péroua – Condémines, longue de 850 m, à renforcer ses assises et à remonter une nouvelle conduite sur le même tracé. La nouvelle conduite forcée est pleinement opérationnelle. Une première mise en eau pour inspection a eu lieu le 22 juillet 2022. Le 5 septembre 2022, la conduite forcée a été mise en pression avec l'eau provenant du bassin de compensation de Fionnay, grâce à des apports de Forces Motrices de Mauvoisin. Le 12 septembre 2022, les travaux liés à la remise en service des groupes à Nendaz ont débuté.

A l'usine de pompage de Z'Mutt, durant la saison estivale 2022, le groupe 5, renouvelé, a fonctionné en mode pompage uniquement. Les travaux en relation avec la résolution des problèmes techniques du mode turbinage sont en cours.

A l'usine de pompage de Stafel, pour des raisons techniques et organisationnelles, le programme de réhabilitation des groupes a été suspendu.

A l'usine de pompage de Ferpècle, le programme de réhabilitation des groupes s'est poursuivi avec le remplacement du moteur du groupe 2. Les trois groupes, entièrement renouvelés, ont correctement fonctionné durant toute la saison de pompage. Dans le cadre des contrôles en fin de saison, des dégâts ont été constatés au niveau du palier d'un groupe. Des investigations sont en cours.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA. En outre, depuis le

EXTENSION DE LA PRODUCTION HYDRAULIQUE SUISSE

PROJET DE GORNERLI

En reculant, le glacier du Gorner a cédé la place à un verrou glaciaire propice à l'édification d'un ouvrage à buts multiples qui regroupe à lui seul la protection contre les crues du Mattertal, souci permanent des communes de la vallée, l'optimisation de la production et du stockage d'énergie hydroélectrique et une réserve de ressources en eau potable et d'irrigation pour la vallée.

Grande Dixence SA (ci-après GD), en étroite collaboration avec la Commune de Zermatt, développe depuis 2018 un nouveau projet baptisé «MZS Gornerli» (pour «Mehrzweckspeicher Gornerli ou ouvrage à buts multiples Gornerli»). En substance, le projet consiste à construire, à une altitude d'environ 2250 m.s.m., en amont de la prise d'eau GD de Gornera, un barrage d'environ 85 m de haut, créant ainsi un volume utile de 150 millions de m³. Les eaux du glacier du Gorner y seraient stockées. En plus de la sécurité des personnes et des biens qu'apporterait la retenue aux avaliers, le projet permettrait, d'un point de vue énergétique, d'éviter les déversements de la prise d'eau éponyme existante (gain 120 GWh environ) et de réduire la quantité d'énergie utile au pompage des eaux dans le collecteur en direction du lac des Dix (gain 80 GWh environ). A noter que le bassin concerné est intégralement compris dans le périmètre des concessions hydrauliques octroyées à GD.

1^{er} juin 2009, la gestion administrative et la gestion technique du complexe de Grande Dixence SA sont confiées au mandataire Alpiq Suisse SA. L'effectif du personnel du siège de GD à Sion est composé de 3,4 postes de travail équivalents plein-temps.

PROJET GORNERLI

Ce projet a été retenu dans le cadre de la déclaration commune signée le 13 décembre 2021 à l'issue de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» organisée par la Confédération, précisément par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce projet fait partie des 15 projets de centrales hydroélectriques à accumulation en Suisse qui ont été considérés comme les plus prometteurs sur le plan énergétique car leur mise en œuvre d'une part implique un impact minimal sur la biodiversité et le paysage et d'autre part génère un gain de transfert d'une partie de la production estivale durant la période hivernale de l'ordre de 650 GWh.



Le projet a également été soumis en avril 2021 aux autorités cantonales valaisannes pour inscription au plan directeur cantonal afin qu'il se réalise dans le meilleur délai.

En novembre 2022, le Canton du Valais a mis en consultation auprès des communes concédantes, des communes de site et des exploitants des aménagements concernés la proposition du Conseil d'Etat d'intégrer les projets de 1ère et de 2^e priorité dans le plan directeur cantonal «avec l'état de coordination réglée».

GD est concernée par trois projets. Le premier, classé en priorité 1, concerne «MZS Gornerli» mentionné ci-avant.

Le deuxième, également classé en priorité 1, celui de «Dix+» qui consiste en la surélévation de 5 m du barrage de Grande Dixence, permettant ainsi d'augmenter la quantité d'eau stockée de plus de 25 millions de m³, ce qui représente plus de 100 GWh d'énergie d'hiver.

Distinct l'un de l'autre, les deux projets répertoriés en priorité 1 se complètent. Ils sont donc complémentaires.

Le troisième, classé en priorité 2, projette la construction d'une retenue en amont de la station de pompage d'Arolla, au pied du Haut Glacier d'Arolla.

Le projet «MZS Gornerli» revêt une priorité nationale, en raison de la polyvalence du projet (objet avant tout sécuritaire et générateur de GWh d'hiver à partir d'eau déjà concédée) et de sa rapidité d'exécution (4 ans de travaux).

PROJET SOLAIRE ALPIN D'ENVERGURE A PRAFLEURI

La Commune d'Hérémece s'est approchée de Grande Dixence SA afin de développer conjointement un projet solaire alpin d'envergure sur le territoire communal, dans la combe de Prafleuri au sud de la Pointe d'Allèves. Pour mettre en œuvre le projet, la Commune d'Hérémece et Grande Dixence SA ont signé une lettre d'intention.

L'emplacement – d'ores et déjà qualifié d'idéal en raison de l'exposition, des accès et de la proximité d'installations existantes – est déjà marqué par la main de l'Homme puisque la carrière d'extraction des matériaux nécessaires à la construction de la Grande Dixence s'y trouvait. La production escomptée est estimée à quelque 50 GWh par an. A la fin de l'année 2022, un appareillage de collecte de données météorologiques et climatiques ainsi qu'une installation pilote composée de deux grands panneaux photovoltaïques bifaciaux ont été montés sur site. L'étude de faisabilité du projet se poursuit.

ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et de projets ainsi qu'à des risques réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.



SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

Information au public

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Électrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les promeneurs le long des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radiophonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2022.

Actions particulières sur le terrain

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2022.

Ainsi, des équipes d'étudiants (HYDRO-Guides) ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2022, ce sont quelque 5'900 randonneurs qui ont été approchés par les HYDRO-Guides.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et de surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

L'évaluation des risques est sujette à une incertitude relative compte tenu des hypothèses retenues quant à leur évolution.

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2022

Politique environnementale

Dans le contexte actuel de la lutte contre les changements climatiques, l'énergie produite par GD, particulièrement faible en CO₂, constitue une réelle opportunité. Dans cet esprit, consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à:

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purgés, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par ses installations;
- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;



- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions et d'indicateurs de performance.

Purges

Chaque année, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle sont purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Les bassins de compensation de Z'Mutt (Mattertal) et de Ferpècle (Hérens) ont été purgés respectivement du 5 au 7 août et le 26 juillet. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.

En 2022, les mesures effectuées à différents points en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

Certification / Audit de surveillance

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001.

Il permet à l'entreprise de:

- identifier et de gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et de gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats

environnementaux;

- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et de gérer les risques environnementaux.

La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2022 pour une durée de 3 ans par un organe accrédité, sur la base des nouvelles normes entrées en vigueur en 2017.

«naturemade basic» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2022, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. A noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «naturemade basic».

Immeubles administratifs à Sion

Le projet d'assainissement (désamiantage et mise en conformité OIBT des installations électriques) et de rénovation des bâtiments administratifs de Sion, visant notamment à améliorer leur efficacité énergétique, devisés à CHF 11 millions, se sont poursuivis en 2022.

En juillet 2022, Grande Dixence a repris possession de ses locaux au sein du bâtiment «Administratif». Les recherches de locataires pour le bâtiment «Tour» ont débuté.



Programme d'actions

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:

Stratégie

Intégration de la réflexion environnementale au plus haut niveau des décisions concernant Grande Dixence SA ainsi qu'au sein des sociétés dont GD est actionnaire.

Maintenance et exploitation

Maintenance et exploitation des installations dans le respect de l'environnement.
Optimisation énergétique du parc immobilier.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GD

Situations d'urgence

Préparation à la gestion des événements extraordinaires, en collaboration avec des partenaires.

Énergie

Valorisation de la qualité environnementale de l'énergie produite à travers la poursuite de la labellisation de l'électricité.

CERTIFICATS ET LABELS

Certification

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001. Dans ce contexte, la direction de Grande Dixence a participé à l'audit annuel.

Labels

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grand Dixence SA:

| Labels et certificats |  NATUREMADE BASIC |  ISO 14001 |
|-----------------------|---|--|
| Objets certifiés | Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron | Système de management environnemental de Grande Dixence SA |
| Reconnaissance | Suisse | Monde |
| Validité | 5 ans, avec chaque année un audit de contrôle | 3 ans, avec chaque année un audit de contrôle |



PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation par éclusées des usines de GD et de CD et par l'exploitation par éclusées des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique n'est pas réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures correctives doivent être proposées au canton;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures sera effective d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du canton du Valais a mis sur pied un groupe de travail

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEaux)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80, al. 1 et 2).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites. Quant aux mesures constructives, estimées à environ CHF 2 millions, les plans idoines ont été remis à la fin de l'année 2019 au Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques. Après analyse du dossier par les services et la commune concernés, les mesures constructives prévues aux Haudères, dans les environs du point de convergence des deux Borgne, ont été mises à l'enquête publique. Aucune opposition n'a été formulée. Le dossier de mise en soumission des travaux est en cours de préparation. Les travaux devraient débuter le printemps 2023.

Lorsque ces travaux seront achevés, l'ensemble des prises d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Grande Dixence SA sera considéré comme assaini selon l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours. En 2022, le rapport «Etape principale 1: Définition des objectifs» a été soumis aux Autorités cantonales pour analyse.

ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE CLEUSON-DIXENCE SIGNÉES EN 1987

Dans la deuxième partie des années 1980, parallèlement à l'étude du projet Cleuson-Dixence, des discussions ont été entreprises avec l'Etat du Valais et les communes concédantes de Grande Dixence SA et d'Energie Ouest Suisse (aujourd'hui Alpiq Suisse SA) afin de trouver des réponses aux questions administratives et juridiques soulevées par ce projet.

À la suite de ces discussions, des conventions ont été signées en 1987 entre d'une part les communautés publiques (Etat du Valais et communes concédantes) et d'autre part Grande

Dixence SA et Energie Ouest Suisse, sociétés propriétaires de Cleuson–Dixence.

Divers événements liés à ce projet n'ont pas permis la mise en œuvre de certaines clauses des conventions précitées.

En 2007, afin d'entreprendre les démarches utiles à l'actualisation des conventions de 1987, un Groupe de travail composé de représentants des deux sociétés propriétaires de l'aménagement Cleuson–Dixence, de l'Etat du Valais et des communes concédantes, a été constitué. Sa mission consistait à finaliser l'actualisation des conventions signées en 1987.

En 2019, les représentants des Autorités concédantes et les représentants des sociétés propriétaires des aménagements sont parvenus à un accord, lequel a été formalisé sous la forme d'un avenant auxdites conventions. En novembre 2019, ledit avenant a été approuvé par le Conseil d'administration de Grande Dixence SA et par le Conseil d'Etat. En 2020 et 2021, les législatifs des communes concédantes ont ratifié le document. Le 1^{er} décembre 2021, le Conseil d'Etat a approuvé les décisions des Assemblées primaires ou des Conseils généraux des communes concédantes, conformément aux art. 9 et 60 LcFH. Au début de l'année 2022, lesdits avenants ont été signés par les parties prenantes.

CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson–Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1 269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson–Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2022 de Cleuson–Dixence s'élève à 2 392 GWh.

HYDRO EXPLOITATION SA

Depuis 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA est confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

L'aménagement hydroélectrique de Cleuson–Dixence, équipé de 3 groupes turbine Pelton, détient à lui seul trois records du monde!

- ◆ celui de la plus haute chute brute: 1883 m
- ◆ celui de la plus grande puissance par turbine: 423 MW
- ◆ celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: 35,7 MVA



En 2022, HYDRO Exploitation SA a réalisé un chiffre d'affaires de 94,4 millions de francs (- 1,4% par rapport à 2021). Pour l'exercice sous revue, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à 6,3 millions.

Au 31 décembre, l'effectif de la société était de 416 employés (EPT).

La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans l'entretien et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

ELEKTRIZITÄTWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2022, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 16 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 800'000.-.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.

FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

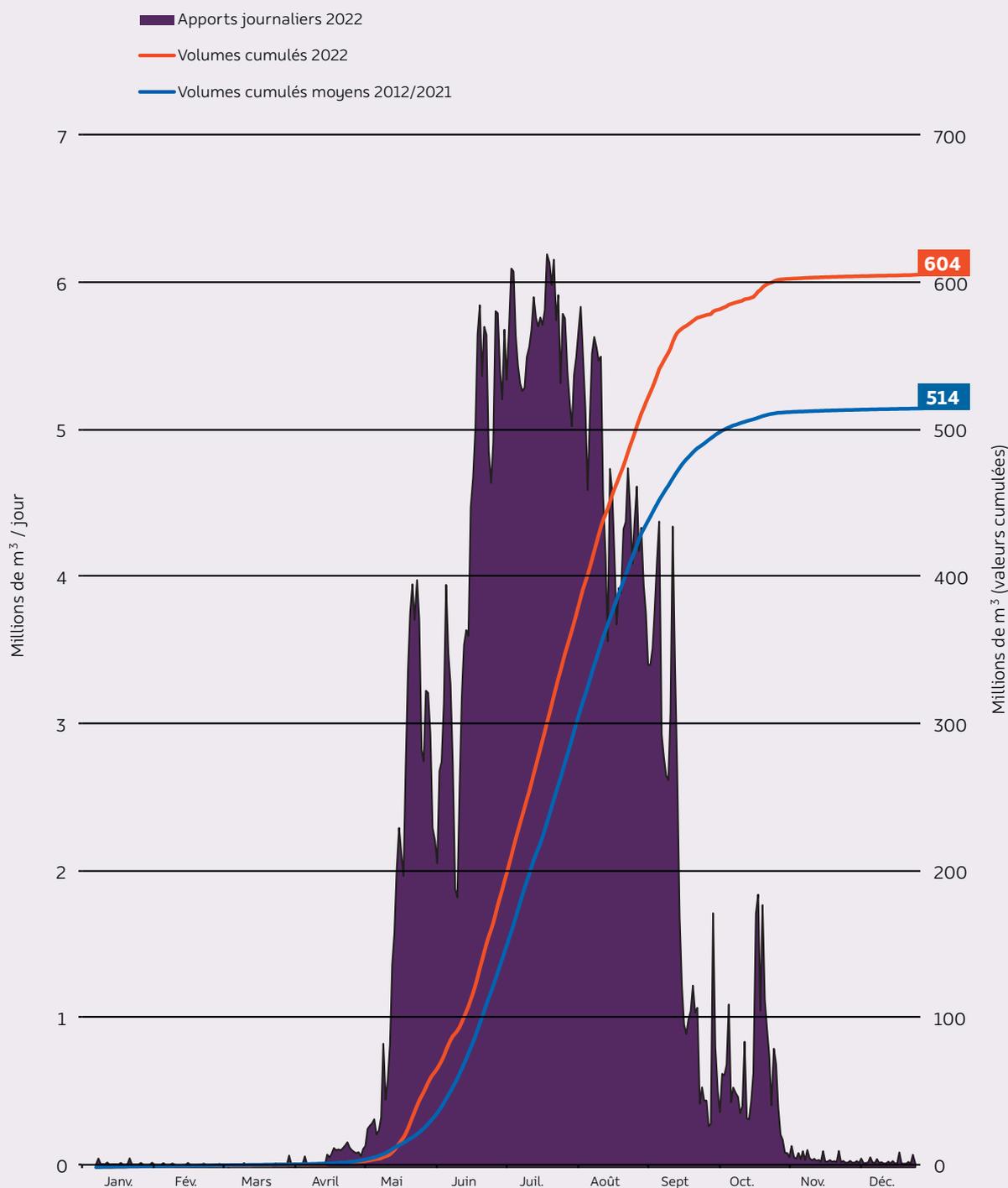
En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

En 2022, la production totale FMdB s'est élevée à 77,3 GWh. La part revenant à GD, soit 22,4 GWh, a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.



VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX



ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

PRODUCTION MENSUELLE

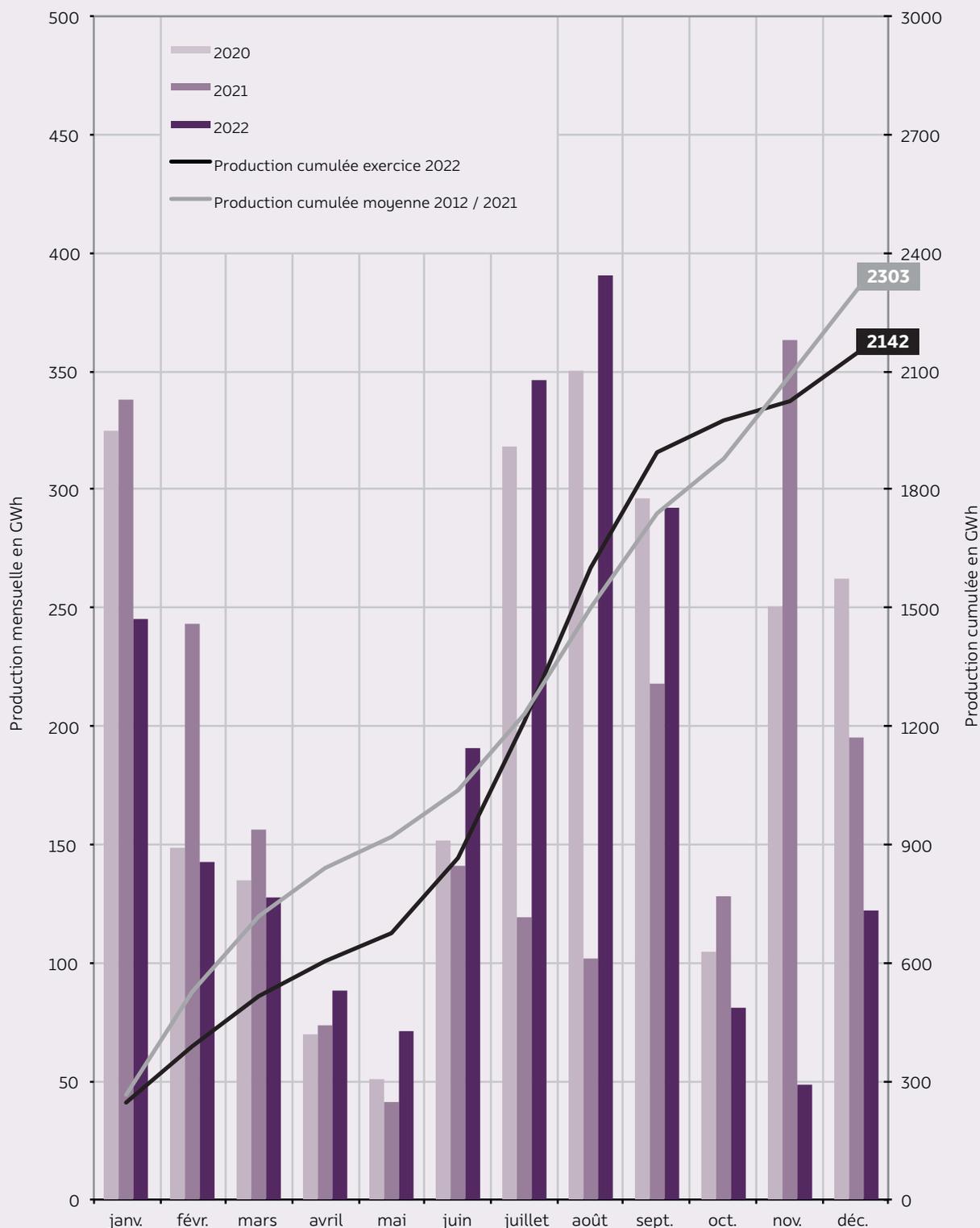
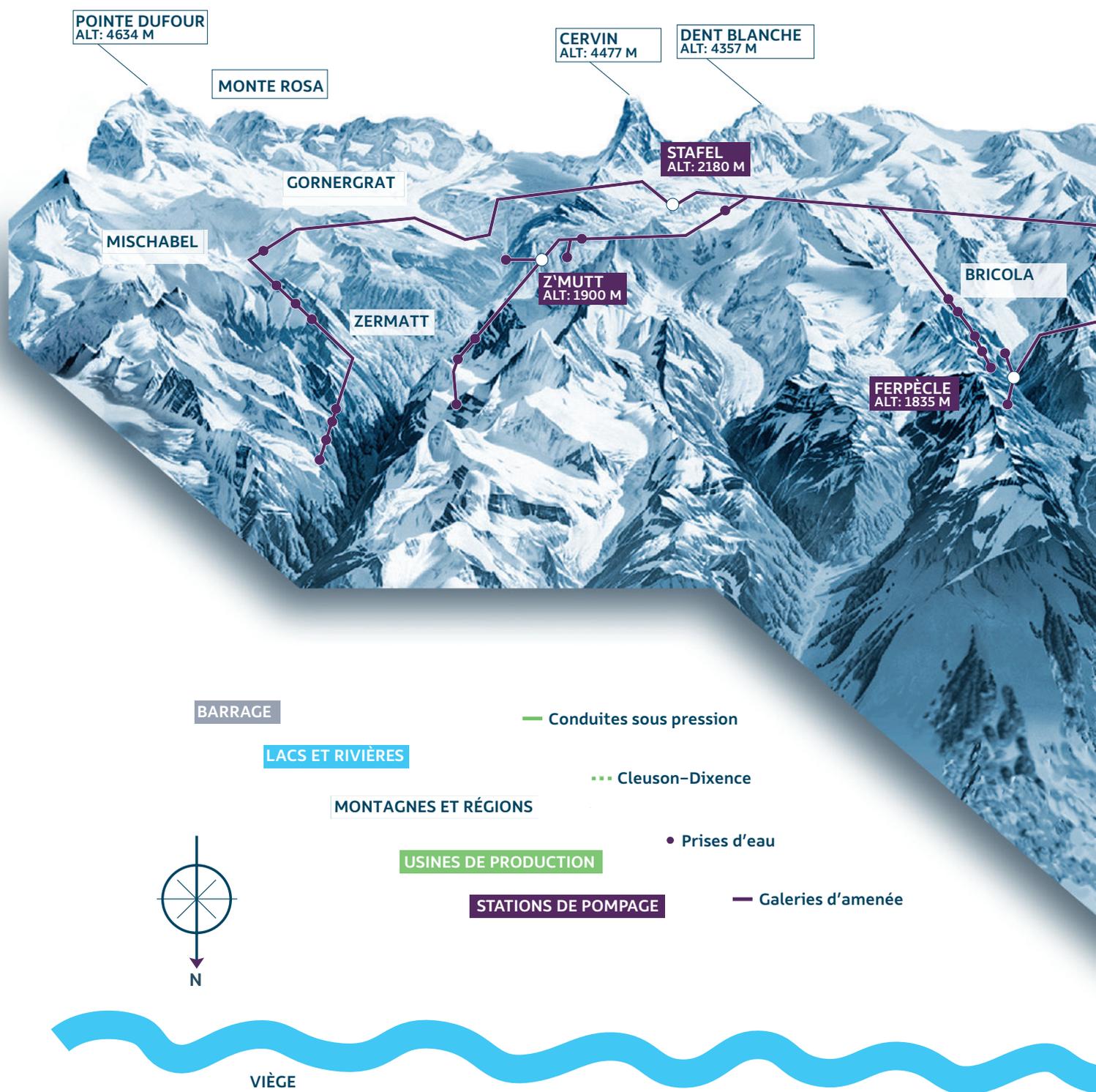
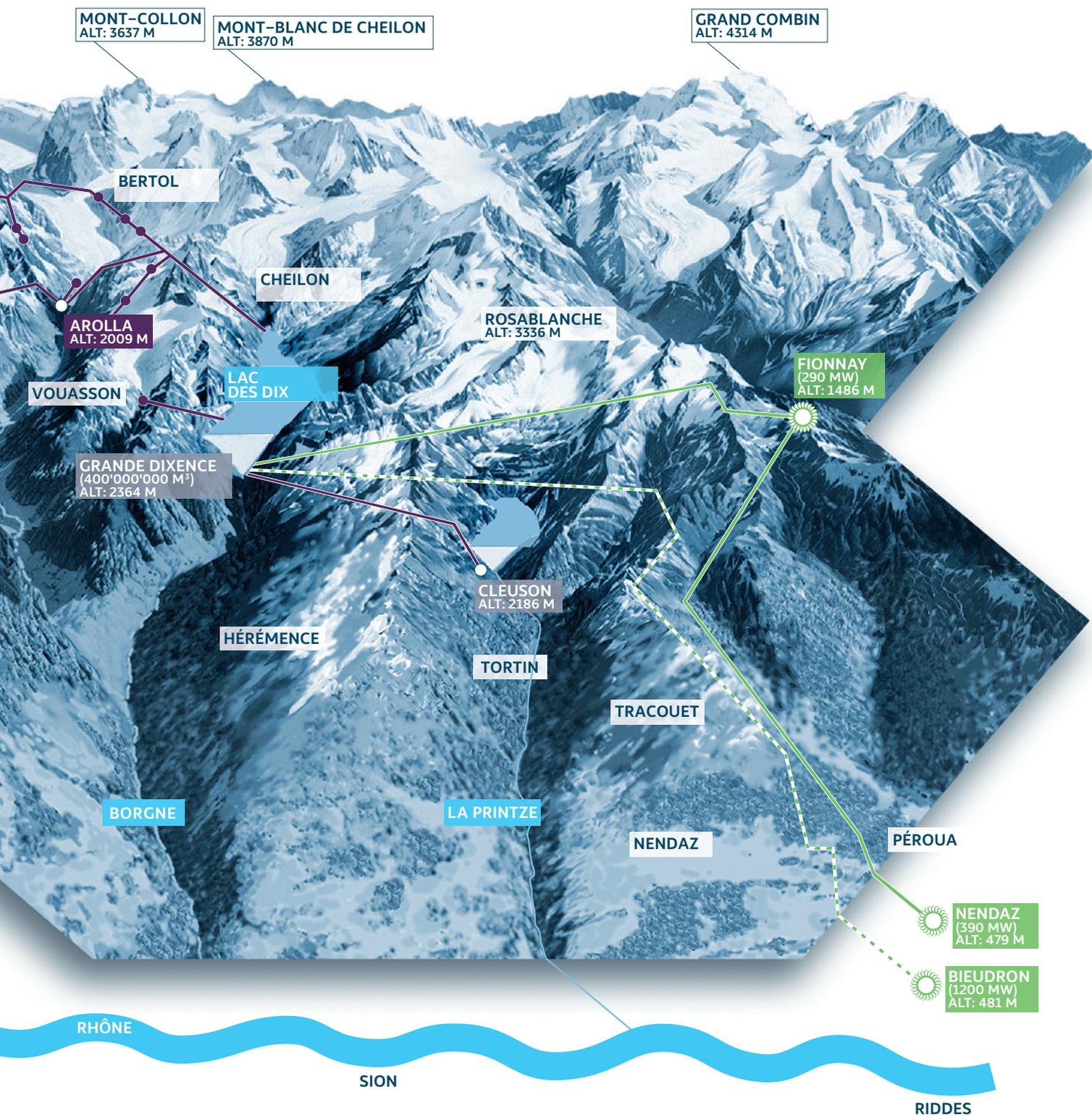


SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les 10 dernières années, l'exercice 2022 a enregistré des apports en eau supérieurs de l'ordre de 17% et une production de 2 142 GWh, inférieure de 5%.

Depuis juin 2016, la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône est à l'arrêt complet. A compter de cette date, l'entier de la production de Grande

Dixence est assuré par l'usine de Bieudron (Cleuson-Dixence). Les travaux de renouvellement de la conduite forcée de Péroua – Condémines, dont le coût est devisé à CHF 48.5 millions, ont débuté en été 2020. Ils se sont poursuivis, selon le planning établi, jusqu'à l'automne 2022, date de la remise en eau des installations. Cette période d'arrêt de longue durée a également été mise à profit afin de réaliser, par anticipation, des travaux de maintenance et des investissements sur d'autres parties de la chute Barrage de la Grande Dixence – Rhône.

MODELE SOCIETE DE PARTENAIRES

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de leur part (proportionnelle) à la production d'énergie; en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées, cela afin de présenter un bénéfice, imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Jusqu'au 31 décembre 2019, Grande Dixence SA déclarait un bénéfice correspondant à la rémunération des fonds propres de 3% (méthode fiscale du dividende fictif), représentant un bénéfice de CHF 9.5 millions. A la suite de la signature d'un accord fiscal avec le Canton du Valais, dès l'exercice 2020, ce résultat est dorénavant déterminé sur la base de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Pour cet exercice, le bénéfice fictif relevant pour l'imposition s'élève à CHF 14.9 millions (CHF 14.2 millions en 2021).

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas la situation économique de la production de Grande Dixence SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Grande Dixence SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut pas être ni bénéficiaire ni déficitaire. Ainsi, les conditions du marché de l'électricité, sans effet sur les comptes de la Société, sont ressentis au niveau des comptes des actionnaires.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Le décompte final des charges d'exploitation 2022 devant être couvertes par les actionnaires présente un solde en faveur de la société, figurant dans les actifs transitoires.

ACTIF IMMOBILISÉ

Au niveau des immobilisations financières, la participation de 29% détenue auprès des Forces Motrices de la Borgne SA a subi un amortissement annuel de CHF 0.3 million, calculé sur la durée restante de la concession, à savoir 62 ans.

Les installations en exploitation figurent au bilan pour un total de CHF 1 106.9 millions, en augmentation de CHF 16.6 millions par rapport à l'exercice précédent: au cours de l'exercice il a été procédé à des mises en service à hauteur de CHF 54.1 millions et à des amortissements à



hauteur de CHF 37.4 millions. Les principales installations mises en services sont:

- usine de pompage d’Arolla: renouvellement des vannes d’aspiration et réhabilitation du groupe 3;
- usine de Fionnay: renouvellement des installations MT;
- conduite forcée de Péroua – Condémines: rénovation complète de la conduite;
- blindage cheminée d’équilibre et du puits de Louvie.

Les installations en construction au 31 décembre 2022 se montent à CHF 71.9 millions. Au cours de l’exercice, il a été procédé à des investissements à hauteur de CHF 37.9 millions. Les principaux projets en cours concernent:

- usine de pompage de Z’Mutt: renouvellement du groupe 5, vanne aspiration et renouvellement du poste HT;
- usine de pompage de Ferpècle: réhabilitation des groupes;
- usine de Fionnay: réhabilitation des vannes sphériques et réhabilitation des groupes;
- usine de Nendaz: réhabilitation des groupes;
- remplacement de la vanne de tête de Louvie;
- conduite forcée Péroua – Condémines: rénovation de la conduite;
- chute Dix–Rhône: protection anticorrosion du blindage sur différents tronçons de la chute Dix–Nendaz;
- assainissement des immeubles administratifs de Sion.

CAPITAUX ÉTRANGERS

Par rapport au 31 décembre de l’année précédente, les dettes financières au 31 décembre 2022 sont stables à CHF 835 millions. Au cours de l’exercice 2022, il a été procédé au renouvellement de plusieurs emprunts totalisant CHF 170 millions par un nouvel emprunt obligataire du même montant (Crédit Suisse – CHF 170 millions – 1.7% – 2022–2029). En 2023, un emprunt obligataire de CHF 100 millions arrivera à échéance et a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l’impôt spécial, l’énergie gratuite, l’énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.

CAPITAUX PROPRES

Le capital–actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1 000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 30.5 millions et l’exercice 2022 présente un bénéfice de CHF 14.8 millions.

PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l’exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 162.5 millions, en



augmentation de CHF 6.3 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 2.8 millions, en augmentation de CHF 1.4 million par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte d'indemnités d'assurances perçues au cours de l'exercice sous revue.

Sous les produits financiers figurent les rendements des participations et les prêts détenus.

CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 138.1 millions, en augmentation de CHF 9.3 millions par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2022 sont supérieures d'environ 17% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée de 1965 à 2021.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «Matériel et prestations de tiers». Par rapport à l'exercice 2021, ce poste est en hausse de CHF 1 million, principalement en raison des interventions extraordinaires réalisées par anticipation sur la chute «Barrage de la Grande Dixence – Rhône», mise hors service jusqu'en 2023 pour la rénovation de la conduite forcée Péroua – Condémines.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 35.7 millions. Le montant des impôts comptabilisés est de CHF 10.1 millions. C'est donc la somme totale de CHF 45.8 millions qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2022, représentant 28% des contributions en couverture des charges.

Après plusieurs années de négociations, les Autorités concédantes et les propriétaires Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé, au début 2022, un Avenant à la Convention Cleuson-Dixence de 1987. Cet Avenant fixe notamment les conditions d'indemnisation de la valeur non-amortie des installations à l'échéance des concessions de Grande Dixence, le 31 décembre 2044. Dès le 1^{er} janvier 2022, les amortissements sont adaptés à la valeur réelle reconnue par les Autorités concernées.

Les charges financières enregistrent une diminution de CHF 1.9 million et se montent à CHF 10.1 millions. Cette diminution résulte du refinancement effectué en cours d'année 2022 à des conditions plus favorables que les emprunts échus.

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés à charge de l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 3.4 millions.

RÉSULTAT

Le résultat publié repose sur les principes de l'accord fiscal conclu en 2020 avec les Autorités fiscales valaisannes, principes basés sur la méthode du prix de revient majoré de 10%, soit un résultat de CHF 14 777 000.-.

STRUCTURE DES COÛTS





BILAN

| ACTIF | Note | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|------|----------------------|----------------------|
| | | CHF | CHF |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| ◆ Liquidités | | 3 344 082 | 8 258 270 |
| ◆ Titres | | 6 | 6 |
| ◆ Créances sur ventes et prestations | 5 | 215 557 | 171 330 |
| ◆ Autres créances | 6 | 959 274 | 937 952 |
| ◆ Actifs transitoires | 7 | 18 730 191 | 5 781 112 |
| Total de l'actif circulant | | 23 249 110 | 15 148 670 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | |
| Immobilisations financières | | | |
| ◆ Prêt aux Forces Motrices de la Borgne SA | | 1 925 753 | 1 925 753 |
| ◆ Prêt à Swissgrid SA | | 2 938 156 | 3 917 541 |
| | | 4 863 909 | 5 843 294 |
| Participations | | | |
| ◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG | | 15 000 000 | 15 000 000 |
| ◆ HYDRO Exploitation SA | | 4 544 000 | 4 544 000 |
| ◆ Forces Motrices de la Borgne SA | | 22 445 688 | 22 750 503 |
| | 8 | 41 989 688 | 42 294 503 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| ◆ Installations en exploitation | | 1 106 946 331 | 1 090 300 176 |
| ◆ Installations en construction | | 71 916 858 | 88 072 530 |
| | 9 | 1 178 863 189 | 1 178 372 706 |
| Total de l'actif immobilisé | | 1 225 716 786 | 1 226 510 503 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1 248 965 896 | 1 241 659 173 |

| PASSIF | Note | 31.12.2022 CHF | 31.12.2021 CHF |
|---|--------|--------------------------|--------------------------|
| CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME | | | |
| ◆ Dettes sur achats et prestations | 10 | 13 098 361 | 11 542 347 |
| ◆ Emprunts obligataires | 13 | 100 000 000 | 150 000 000 |
| ◆ Autres emprunts à court terme | 13 | 0 | 20 000 000 |
| ◆ Autres dettes | | 195 006 | 169 466 |
| ◆ Passifs transitoires | 12 | 47 994 372 | 43 150 432 |
| ◆ Intérêts courus | | 6 936 625 | 6 772 022 |
| Total des capitaux étrangers à court terme | | 168 224 363 | 231 634 267 |
| CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME | | | |
| Emprunts | | | |
| ◆ Emprunts obligataires | | 679 102 533 | 609 529 906 |
| ◆ Autres emprunts à long terme | | 55 000 000 | 55 000 000 |
| | 13 | 734 102 533 | 664 529 906 |
| Provisions | | | |
| ◆ Provision pour adaptation des rentes | | 1 077 000 | 1 210 000 |
| ◆ Provision pour pont AVS | | 70 000 | 70 000 |
| | 15 | 1 147 000 | 1 280 000 |
| Total des capitaux étrangers à long terme | | 735 249 533 | 665 809 906 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| ◆ Capital-actions | 16, 17 | 300 000 000 | 300 000 000 |
| ◆ Réserve générale | | 30 529 000 | 29 805 000 |
| ◆ Report du résultat | | 186 000 | 207 000 |
| ◆ Résultat de l'exercice | | 14 777 000 | 14 203 000 |
| Total des capitaux propres | | 345 492 000 | 344 215 000 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1 248 965 896 | 1 241 659 173 |

COMPTE DE RÉSULTAT

| PRODUITS ET CHARGES | Note | 2022 CHF | 2021 CHF |
|---|------|--------------------|--------------------|
| ◆ Contributions en couverture des charges | 17 | 162 544 691 | 156 202 936 |
| ◆ Autres produits d'exploitation | | 2 805 927 | 1 372 529 |
| Total des ventes et prestations | | 165 350 619 | 157 575 465 |
| ◆ Achats d'énergie | | 22 758 631 | 19 061 773 |
| ◆ Coûts du réseau | | 2 271 740 | 1 107 449 |
| ◆ Matériel et prestations de tiers | | 29 160 156 | 28 168 700 |
| ◆ Charges de personnel | | 928 848 | 935 882 |
| ◆ Redevances hydrauliques et diverses | 20 | 35 714 538 | 29 544 564 |
| ◆ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts | 23 | 6 671 175 | 7 849 891 |
| ◆ Autres charges d'exploitation | | 2 888 407 | 3 773 504 |
| ◆ Amortissements | 21 | 37 729 786 | 38 378 241 |
| Charges d'exploitation | | 138 123 281 | 128 820 004 |
| Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts | | 27 227 338 | 28 755 461 |
| ◆ Produits financiers | | 1 014 403 | 990 948 |
| ◆ Charges financières | 22 | 10 084 841 | 11 997 881 |
| Résultat avant impôts | | 18 156 900 | 17 748 529 |
| ◆ Impôt sur le bénéfice | 23 | 3 379 900 | 3 545 529 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 14 777 000 | 14 203 000 |

TABLEAU DE FINANCEMENT

| | 2022 | 2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Résultat de l'exercice | 14 777 000 | 14 203 000 |
| ◆ Amortissements | 37 729 786 | 38 378 241 |
| ◆ Variation des provisions | -133 000 | -131 000 |
| ◆ Amortissements des frais d'emprunts | 100 327 | 257 928 |
| Cash-Flow | 52 474 113 | 52 708 169 |
| ◆ Variations du fonds de roulement (sans les liquidités) | -6 424 532 | 6 537 685 |
| Flux de fonds provenant de l'exploitation | 46 049 581 | 59 245 854 |
| ◆ Investissements en immobilisations corporelles | -37 915 455 | -43 387 692 |
| ◆ Désinvestissements en immobilisations financières | 979 385 | 979 385 |
| Flux de fonds provenant des investissements | -36 936 069 | -42 408 307 |
| ◆ Paiement du dividende | -13 500 000 | -14 250 000 |
| ◆ Remboursement d'emprunts | -170 000 000 | -166 000 000 |
| ◆ Souscription d'emprunts | 169 472 300 | 169 737 000 |
| Flux de fonds provenant du financement | -14 027 700 | -10 513 000 |
| VARIATION DES LIQUIDITÉS | -4 914 188 | 6 324 547 |
| Liquidités début d'exercice | 8 258 270 | 1 933 723 |
| LIQUIDITÉS FIN D'EXERCICE | 3 344 082 | 8 258 270 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

| | Capital- actions CHF | Réserve légale issue du bénéfice CHF | Bénéfice au bilan CHF | Total des capitaux propres CHF |
|---------------------------------------|----------------------------|---|-----------------------------|---|
| ◆ Capitaux propres au 01.01.2021 | 300 000 000 | 29 044 000 | 15 218 000 | 344 262 000 |
| ◆ Attribution à la réserve générale | 0 | 761 000 | -761 000 | 0 |
| ◆ Distribution de dividende 2020 | 0 | 0 | -14 250 000 | -14 250 000 |
| ◆ Bénéfice de l'exercice | 0 | 0 | 14 203 000 | 14 203 000 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2021 | 300 000 000 | 29 805 000 | 14 410 000 | 344 215 000 |
| ◆ Capitaux propres au 01.01.2022 | 300 000 000 | 29 805 000 | 14 410 000 | 344 215 000 |
| ◆ Attribution à la réserve générale | 0 | 724 000 | -724 000 | 0 |
| ◆ Distribution de dividende 2021 | 0 | 0 | -13 500 000 | -13 500 000 |
| ◆ Bénéfice de l'exercice | 0 | 0 | 14 777 000 | 14 777 000 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022 | 300 000 000 | 30 529 000 | 14 963 000 | 345 492 000 |

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

| | 2022 CHF | 2021 CHF |
|---|-------------------|-------------------|
| ◆ Report au début de l'exercice | 186 000 | 207 000 |
| ◆ Bénéfice de l'exercice | 14 777 000 | 14 203 000 |
| BÉNÉFICE AU BILAN | 14 963 000 | 14 410 000 |
| ◆ Dividende 4.50% de CHF 300 millions (2021: 4.75%) | 13 500 000 | 13 500 000 |
| ◆ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | 739 000 | 724 000 |
| SOLDE À REPORTER | 724 000 | 186 000 |

ANNEXE AUX COMPTES

1. BUT SOCIAL

La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires.

La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

2. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes et des principes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

3. INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Les investissements nets de Grande Dixence SA dans la Société simple Cleuson-Dixence sont portés au bilan dans la rubrique «Installations en exploitation».

Les actifs, passifs, charges et produits de la Société simple Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques ou parties liées de la société. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence de valeurs actuelles, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu du risque d'incertitude.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (prêts) sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Participations

Les participations sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Pour les installations d'exploitation soumises au droit de retour, la durée d'amortissement est limitée au maximum à la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

| | |
|---|-------------|
| Bâtiments | 50 ans |
| Concessions | 80 ans |
| Génie civil | 50 à 80 ans |
| Equipements électriques, hydrauliques et mécaniques | |
| des usines | 10 à 50 ans |

| | |
|-------------------------|-------------|
| Voies d'accès et routes | 40 ans |
| Téléphériques | 35 à 50 ans |
| Ateliers et dépôts | 35 à 50 ans |

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la construction, des intérêts intercalaires sont calculés lorsque le coût de construction total est supérieur à CHF 1 million et que la durée de construction est supérieure à un an.

Les intérêts intercalaires sont activés proportionnellement à l'investissement moyen et au taux moyen des fonds étrangers rémunérés.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer

la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Emprunts

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et présentés en diminution de l'ensemble des emprunts.

Engagements

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs transitoires) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont constituées conformément aux règles de gestion de l'entreprise. Ce poste englobe les provisions pour divers engagements et risques dont l'échéance ou le montant, voire les deux, sont incertains.





La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» doit couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

Réserve légale issue du bénéfice

Les attributions à la réserve légale issue du bénéfice sont effectuées en conformité des règles du droit des sociétés anonymes.

Instruments financiers dérivés

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme

engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la Société:

- les transactions avec les actionnaires de la Société;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode d'intégration globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés mentionnées sous la Note 16 sont considérées comme des actionnaires.

Rapport sectoriel

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

5. CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Tiers | 106 892 | 171 330 |
| ◆ Actionnaires | 3 848 | 0 |
| ◆ Sociétés du groupe | 104 817 | 0 |
| CRÉANCES SUR VENTES ET PRESTATIONS | 215 557 | 171 330 |

6. AUTRES CRÉANCES

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Tiers | 959 274 | 937 952 |
| AUTRES CRÉANCES | 959 274 | 937 952 |

7. ACTIFS TRANSITOIRES

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Tiers | 1 503 701 | 2 610 505 |
| ◆ Actionnaires | 14 436 691 | 1 952 936 |
| ◆ Sociétés du groupe | 2 789 799 | 1 217 671 |
| ACTIFS TRANSITOIRES | 18 730 191 | 5 781 112 |

8. PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne présente pas de comptes consolidés.

| | Part au capital | Part aux droits de vote | Capital social au 31.12.2022 | Capital social au 31.12.2021 |
|--|--------------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | % | % | CHF | CHF |
| ◆ HYDRO Exploitation SA, Sion | | | | |
| Exploitation de sociétés hydroélectriques | 35 | 35 | 13 000 000 | 13 000 000 |
| ◆ Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt | | | | |
| Production et distribution d'électricité | 45 | 45 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| ◆ Forces Motrices de la Borgne SA, Vex | | | | |
| Production d'électricité | 29 | 29 | 12 000 000 | 12 000 000 |

| Participations | Total en CHF |
|---|-------------------|
| ◆ Immobilisations brutes au 31.12.2020 | 45 952 286 |
| Augmentations | – |
| Diminutions | – |
| ◆ Immobilisations brutes au 31.12.2021 | 45 952 286 |
| Augmentations | – |
| Diminutions | – |
| ◆ Immobilisations brutes au 31.12.2022 | 45 952 286 |
| ◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2020 | 3 352 968 |
| Attributions | 304 815 |
| Dissolution | – |
| ◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2021 | 3 657 783 |
| Attributions | 304 815 |
| Dissolution | – |
| ◆ Fonds d'amortissement au 31.12.2022 | 3 962 598 |
| ◆ Immobilisations nettes au 31.12.2021 | 42 294 503 |
| ◆ Immobilisations nettes au 31.12.2022 | 41 989 688 |

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année depuis 2009 et ce durant toute la durée de la concession. Par conséquent, ce droit de prélèvement doit être amorti. En 2022, un amortissement de CHF 304 815 de la participation a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 62 ans.

Chiffres clés des participations détenues

Les bilans résumés et audités au 31.12.2022 se présentent ainsi:

| en 000 CHF | HYDRO Exploitation SA | Elektrizitäts- werk Zermatt AG | Forces Motrices de la Borgne SA | Cleuson- Dixence société simple (*) |
|--------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|--|
| ◆ ACTIF | | | | |
| Actifs circulants | 28 908 | 21 760 | 1 834 | 844 |
| Actifs immobilisés | 9 883 | 31 275 | 38 739 | 893 068 |
| ◆ PASSIF | | | | |
| Fonds étrangers | 11 845 | 23 443 | 28 044 | 3 235 |
| Fonds propres | 26 946 | 29 592 | 12 529 | 890 677 |

* Intégrée proportionnellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31.12.2022 CHF | 31.12.2021 CHF |
|---|----------------------|----------------------|
| Installations en exploitation | | |
| ◆ Concessions | 4 093 264 | 4 093 264 |
| ◆ Adductions et usines de pompage de la vallée de Zermatt | 360 921 729 | 360 837 801 |
| ◆ Adductions et usines de pompage de la vallée d'Hérens | 357 404 233 | 355 808 425 |
| ◆ Barrage du val des Dix | 548 640 379 | 548 640 379 |
| ◆ Aménagement et usine de Fionnay | 237 302 424 | 227 096 006 |
| ◆ Aménagement et usine de Nendaz | 315 274 673 | 274 765 839 |
| ◆ Installations de commande à Sion | 6 310 000 | 6 157 000 |
| ◆ Cleuson-Dixence (15/22 ^e) | 1 020 120 913 | 1 019 874 642 |
| ◆ Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers) | 38 843 872 | 38 996 872 |
| | 2 888 911 485 | 2 836 270 226 |
| ◆ Fonds d'amortissement | -1 781 965 154 | -1 745 970 050 |
| | 1 106 946 331 | 1 090 300 176 |

| | Installations en exploitation CHF | Installations en construction CHF | Total CHF |
|--|---|---|-----------------------|
| Immobilisations brutes au 31.12.2020 | 2 824 920 046 | 58 195 025 | 2 883 115 072 |
| ◆ Augmentations | – | 43 049 697 | 43 049 697 |
| ◆ Intérêts intercalaires | – | 337 994 | 337 994 |
| ◆ Diminutions | -2 160 008 | – | -2 160 008 |
| ◆ Transferts | 13 510 187 | -13 510 187 | 0 |
| Immobilisations brutes au 31.12.2021 | 2 836 270 226 | 88 072 530 | 2 924 342 756 |
| ◆ Augmentations | – | 37 170 640 | 37 170 640 |
| ◆ Intérêts intercalaires | – | 744 815 | 744 815 |
| ◆ Diminutions | -1 429 867 | – | -1 429 867 |
| ◆ Transferts | 54 071 127 | -54 071 127 | 0 |
| IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2022 | 2 888 911 486 | 71 916 858 | 2 960 828 343 |
| Fonds d'amortissement au 31.12.2020 | -1 710 056 632 | 0 | -1 710 056 632 |
| ◆ Attributions: amortissements planifiés | -38 073 426 | – | -38 073 426 |
| ◆ Diminutions | 2 160 008 | – | 2 160 008 |
| Fonds d'amortissement au 31.12.2021 | -1 745 970 050 | 0 | -1 745 970 050 |
| ◆ Attributions: amortissements planifiés | -37 424 971 | – | -37 424 971 |
| ◆ Attributions: amortissements non planifiés | 0 | – | 0 |
| ◆ Diminutions | 1 429 867 | – | 1 429 867 |
| FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2022 | -1 781 965 154 | 0 | -1 781 965 154 |
| Immobilisations nettes au 31.12.2021 | 1 090 300 176 | 88 072 530 | 1 178 372 705 |
| Immobilisations nettes au 31.12.2022 | 1 106 946 331 | 71 916 858 | 1 178 863 189 |
| | | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
| | | CHF | CHF |
| Des frais d'études et projets (immobilisations incorporelles) figurent dans cette rubrique pour un montant net de | | 5 944 901 | 8 749 180 |

10. DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Tiers | 1 930 986 | 5 430 276 |
| ◆ Actionnaires | 4 461 236 | 662 730 |
| ◆ Sociétés du groupe | 6 706 139 | 5 449 341 |
| DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS | 13 098 361 | 11 542 347 |

11. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|---------------|---------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Charge ordinaire de prévoyance | 83 437 | 83 046 |
| TOTAL | 83 437 | 83 046 |
| Dettes envers les institutions de prévoyance | 0 | 0 |

12. PASSIFS TRANSITOIRES

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques | 22 144 000 | 18 056 000 |
| ◆ Redevances hydrauliques | 15 087 000 | 12 037 000 |
| ◆ Impôts | 3 396 602 | 6 686 339 |
| ◆ Énergie à livrer | | |
| – Tiers | 1 150 496 | 969 789 |
| – Sociétés du groupe | 1 196 000 | 533 000 |
| ◆ Divers | | |
| – Tiers | 3 004 344 | 2 139 786 |
| – Sociétés du groupe | 2 015 930 | 2 728 519 |
| PASSIFS TRANSITOIRES | 47 994 372 | 43 150 432 |

13. EMPRUNTS

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|--------------------|--------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Emprunts obligataires | 100 000 000 | 150 000 000 |
| ◆ Autres emprunts tiers | 0 | 20 000 000 |
| Sous-total emprunts à court terme | 100 000 000 | 170 000 000 |
| ◆ Emprunts obligataires | 679 102 533 | 609 529 906 |
| ◆ Autres emprunts à long terme envers tiers | 55 000 000 | 55 000 000 |
| Sous-total emprunts à long terme | 734 102 533 | 664 529 906 |
| TOTAL EMPRUNTS | 834 102 533 | 834 529 906 |

DÉTAIL DES EMPRUNTS

| | | | | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|------|----------|------------|--------------------|--------------------|
| | | | | CHF | CHF |
| ◆ Obligataires | | Échéance | | | |
| 1.75 % | | 2016 | 12.05.2022 | 0 | 150 000 000 |
| 1.25 % | | 2018 | 06.06.2023 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| 1.125 % | | 2017 | 04.07.2024 | 160 000 000 | 160 000 000 |
| 1.375 % | | 2015 | 18.02.2025 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| 0.8 % | | 2019 | 17.06.2026 | 100 000 000 | 100 000 000 |
| 0.3 % | | 2021 | 31.08.2028 | 150 000 000 | 150 000 000 |
| 1.7 % | | 2022 | 12.07.2029 | 170 000 000 | 0 |
| | | | | 780 000 000 | 760 000 000 |
| ◆ Frais d'emprunts | | | | -897 467 | -470 094 |
| Total des emprunts obligataires | | | | 779 102 533 | 759 529 906 |
| ◆ Emprunts divers | | | | | |
| 0.42% | BCVS | 2021 | 08.02.2022 | 0 | 20 000 000 |
| 3.3% | BCJ | 2012 | 15.01.2027 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| 3.3% | BCF | 2012 | 15.01.2027 | 25 000 000 | 25 000 000 |
| 3.3% | BCVS | 2012 | 15.01.2027 | 20 000 000 | 20 000 000 |
| Total des emprunts divers | | | | 55 000 000 | 75 000 000 |
| Total des emprunts | | | | 835 000 000 | 835 000 000 |
| ◆ Frais d'emprunts | | | | -897 467 | -470 094 |
| TOTAL DES EMPRUNTS | | | | 834 102 533 | 834 529 906 |
| | | | | | |
| Emprunts à court terme < 1 an | | | | 100 000 000 | 170 000 000 |
| Total emprunts à court terme | | | | 100 000 000 | 170 000 000 |
| Emprunts à long terme <1 à 5 ans > | | | | 415 000 000 | 460 000 000 |
| Emprunts à long terme > 5 ans | | | | 320 000 000 | 205 000 000 |
| Total emprunts à long terme | | | | 735 000 000 | 665 000 000 |
| TOTAL DES EMPRUNTS | | | | 835 000 000 | 835 000 000 |

14. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2018 auprès de la Fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la Fondation CPE au 31 décembre 2022 s'élevait à 107,7%. La fondation est donc dans une situation financière saine, malgré des indices boursiers en nette baisse pour l'année 2022.

Le Conseil de fondation de la CPE a décidé d'ajuster les taux de conversion pour la retraite normale et la préretraite. Il réagit ainsi à l'allongement toujours croissant de l'espérance de vie, ainsi qu'à la baisse des rendements générés par les placements. Le taux de conversion pour la retraite à 65 ans passera progressivement dans les années à venir à 5.0%. Les actifs assurés à la caisse à fin 2021 bénéficient de dispositions transitoires ainsi que d'une augmentation des cotisations employeurs qui permettent d'atténuer l'effet de cette mesure sur leurs futures rentes.

15. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

| | Provision pour adaptation des rentes CHF | Provision pour pont AVS CHF | Total CHF |
|---|---|--|----------------------|
| ◆ Valeur comptable au 01.01.2021 | 1 341 000 | 70 000 | 1 411 000 |
| Constitution | 73 371 | 0 | 73 371 |
| Utilisation | -204 371 | 0 | -204 371 |
| Dissolution | 0 | 0 | 0 |
| ◆ Valeur comptable au 31.12.2021 | 1 210 000 | 70 000 | 1 280 000 |
| Constitution | 57 507 | 0 | 57 507 |
| Utilisation | -190 507 | 0 | -190 507 |
| Dissolution | 0 | 0 | 0 |
| VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2022 | 1 077 000 | 70 000 | 1 147 000 |

16. ACTIONNAIRES

| | % du capital | Valeur nominale CHF |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Alpiq Suisse SA – Lausanne | 60 | 180 000 000 |
| AXPO Power AG – Baden | 13 ⅓ | 40 000 000 |
| BKW Energie AG – Berne | 13 ⅓ | 40 000 000 |
| IWB Industrielle Werke Basel – Bâle | 13 ⅓ | 40 000 000 |
| | 100 | 300 000 000 |

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable.

17. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

A partir du 1^{er} juin 2003, l'entretien courant et la maintenance des installations ont été confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Grande Dixence SA et Alpiq Suisse SA ont signé deux contrats de mandat, l'un pour la gestion administrative et l'autre pour la gestion technique du complexe Grande Dixence SA. Ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2009 et ont été reconduits en 2020 pour une période de trois ans. Ils concernent le cadre général de la gestion des actifs de la société.

18. LITIGE EN COURS

Néant.

19. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/25 la Société simple Cleuson-Dixence.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2085.

20. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Impôt spécial sur les forces hydrauliques | 20 803 294 | 16 872 383 |
| ◆ Redevances hydrauliques | 14 216 379 | 12 063 228 |
| ◆ Énergie gratuite | 694 866 | 608 953 |
| REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES | 35 714 538 | 29 544 564 |

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

En outre, les comptes de l'exercice 2021 avaient enregistré des indemnités de concession payées pour les eaux de Randa-Mattsand pour les années 2017 à 2021 de CHF 1 420 000. Après déduction des provisions comptabilisées à charges des exercices antérieurs de CHF 568 000, il en résultait un coût à charge de l'exercice 2021 de CHF 852 000.

21. AMORTISSEMENTS

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Immobilisations corporelles | | |
| - amortissements planifiés | 37 424 971 | 37 980 174 |
| - amortissements non planifiés | 0 | 93 252 |
| ◆ Immobilisations financières | | |
| - amortissements planifiés | 304 815 | 304 815 |
| AMORTISSEMENTS | 37 729 786 | 38 378 241 |

22. CHARGES FINANCIÈRES

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Charges emprunts obligataires | 8 475 861 | 9 168 056 |
| ◆ Charges autres emprunts et divers | 2 353 794 | 3 168 232 |
| ◆ Intérêts intercalaires activés | -744 815 | -338 407 |
| CHARGES FINANCIÈRES | 10 084 841 | 11 997 881 |

L'activation des intérêts intercalaires sur les installations en construction est calculée au taux de 1.24% (1.43% en 2021).

23. IMPÔTS

| | 2022 | 2021 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Impôts sur le capital | 1 654 000 | 1 652 800 |
| ◆ Impôts sur le bénéfice | 3 350 500 | 3 190 300 |
| ◆ Impôts foncier et divers | 5 017 174 | 5 592 090 |
| Impôts courants | 10 021 675 | 10 435 190 |
| ◆ Impôts exercices antérieurs | 29 400 | 960 229 |
| IMPÔTS | 10 051 075 | 11 395 419 |

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 14 777 000, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré d'une marge de 10%. Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat ordinaire s'établit à 22.4% (22.4% en 2021).

24. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION

| | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| ◆ Prestations en matière de révision | 54 584 | 47 725 |
| ◆ Autres prestations de services | – | – |
| TOTAL | 54 584 | 47 725 |

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Néant.

26. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2022, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 22 mars 2023, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2044.

En 2022, la moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT) s'élève à 3.4 employés (Exercice 2021: 3.4 EPT).



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
Téléfax : +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Grande Dixence SA, Sion

Lausanne, le 22 mars 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de financement, la variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Valorisation des immobilisations corporelles

Élément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 se monte à KCHF 1'178'373 (fin 2021 : KCHF 1'173'058). Cette position représente le 94% du total du bilan. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont donnés à la note 4, le détail de la composition des immobilisations corporelles et des amortissements figure aux notes 9 et 21 respectivement.

L'appréciation du caractère activable des investissements ainsi que la mise à jour éventuelle des durées d'amortissement des immobilisations existantes sont des éléments qui exigent une attention particulière lors de notre audit, car ils nécessitent d'une part de faire appel au jugement de la Direction, et d'autre part les actifs immobilisés représentent une part significative des états financiers dans leur ensemble.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles sur base des factures, des contrats d'achats et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. De plus, pour les projets significatifs, nous avons revu de manière critique l'évaluation des installations en construction par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements et des reportings d'avancement des travaux.

Concernant les amortissements, nous avons vérifié les durées de vie retenues au moment de la mise en service, leurs éventuelles mises à jour a posteriori, ainsi que le calcul correct des amortissements sur base de sondage.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation des immobilisations corporelles.



3



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



4

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Pascal Tréhan
Expert-réviser agréé

PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 28 AVRIL 2023

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et du bilan arrêté au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

Première proposition

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes de l'exercice 2022, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

Deuxième proposition

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 14'963'000.- de la manière suivante:

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Versement légal de 5% au fonds de réserve générale | CHF | 739 000 |
| Dividende de 4,5% au capital-actions de CHF 300 000 000 | CHF | 13 500 000 |
| Solde à reporter | CHF | 724 000 |
| | CHF | 14 963 000 |

Troisième proposition

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président
M. WIDER



UNITÉS D'ÉNERGIE

| | | | | | |
|-------|---|-----------------|---|----------------------|-----------------------------|
| 1 kWh | = | 1 kilowattheure | = | 3600 kilojoules [kJ] | |
| 1 MWh | = | 1 mégawattheure | = | 1000 kWh | = 3 600 000 kilojoules [kJ] |
| 1 GWh | = | 1 gigawattheure | = | 1 million de kWh | = 3,6 térajoules [TJ] |
| 1 TWh | = | 1 térawattheure | = | 1 milliard de kWh | = 3600 térajoules [TJ] |

UNITÉS DE PUISSANCE

| | | | | |
|------|---|------------|---|---------------------|
| 1 kW | = | 1 kilowatt | = | 1000 Watts [W] |
| 1 MW | = | 1 mégawatt | = | 1000 kilowatts [kW] |

UNITÉ DE TENSION

| | | | | |
|------|---|------------|---|----------------|
| 1 kV | = | 1 kilovolt | = | 1000 Volts [V] |
|------|---|------------|---|----------------|

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

| | | |
|-------|---|------------------|
| 1 kVA | = | 1 kilovoltampère |
| 1 MVA | = | 1 mégavoltampère |

